



## récupérer un cheque de caution

Par francois22, le 26/01/2012 à 19:08

bonjour, lundi 16 janvier 2012 nous allons moi et ma conjointe chez un concessionnaire x pour un renseignement sur une offre de véhicule en LOA avec garanti,entretien et ASSURANCE OFFERTE tout compris. Après avoir eu tous les renseignements et une offre du vendeur nous signons un bon de commande et déposons un chèque de caution. Le lendemain on dépose les justificatifs pour le financement. le lundi suivant on reçoit l'acceptation du financement mais l'assurance qui était OFFERTE ne l'est plus à cause d'un bonus supérieure à 0.5.

Un égard du vendeur qui avait oublié de mentionner cette chose.

de ce fait les mensualités ont augmenté de 60€ (soit l'assurance de notre poche). Jeudi 26 soit 10 jours après avoir signé le bon de commande Vu notre refus le vendeur fait un geste de 30€ mais cela ne nous convient et nous décidons d'annuler le bon de commande.

QUESTION: On t'il le droit d'encaisser le chèque de caution.

ps: désolé pour les fautes merci.